

BILL.

Acte pour faciliter le rachat des droits seigneuriaux dans le Bas-Canada, et pour convertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle de franc aleu roturier, et définir les droits des seigneurs et des censitaires, et empêcher les abus.

Reçu, et lu, la première fois, vendredi, le 24 septembre, 1852.

Seconde lecture, mardi, le 12 octobre, 1852.

M. JOBIN.